



Dossier de candidature

(Les dossiers incomplets ne sont pas considérés)

NOM : _____ EN IMPRIME

PRENOM : _____ EN IMPRIME

Date et lieu de naissance _____

Nationalité : _____

Sexe : M F

Tel : _____ Fax : _____

E-mail : _____ @ _____

Les réponses sont envoyées par Email à l'adresse du candidat

➔ POUR QUELLE ANNEE D'ETUDES SOLICITEZ-VOUS L'ADMISSION ? <Cochez le niveau d'études et la formation de votre choix>

<i>Niveau d'études</i>	Cycle d'études 1 _ 2 _	Année d'études 1 _ 2 _ 3 _
<i>Formation choisie</i>	Gestion & Finance _	Communication & Négociation _
	Master complémentaire en gestion _	
	Master complémentaire en Communication _	

Cadre réservé à l'administration

➔ ETUDES SUIVIES DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES

Année	Formation	Etablissement, Ville	Résultats
	Exemples : Baccalauréat, Diplôme d'état, DEUG, emploi de...	Ex. : Université de ..., Centre scolaire de ...	Exemples : Ajourné, Satisfaisant, 64 %, 15/20, ...
2009-2010			
2008-2009			
2007-2008			
2006-2007			
2005-2006			
2004-2005			
2003-2004			
2002-2003			
2001-2002			

→ CONNAISSANCE DES LANGUES

Indiquez un niveau allant de 1 (niveau élémentaire) à 5 (connaissance parfaite)

Français : <de 1 à 5>	()	Parlé	()	Lu	()	Ecrit
Anglais : <de 1 à 5>	()	Parlé	()	Lu	()	Ecrit
Espagnol : <de 1 à 5>	()	Parlé	()	Lu	()	Ecrit
Autre : _____	()	Parlé	()	Lu	()	Ecrit

→ DETERMINATION DE LA MOTIVATION

A) Expliquez les préoccupations professionnelles et intellectuelles qui vous motivent à entreprendre les études choisies.

B) Indiquez quelles raisons vous ont porté à choisir l'ESCG afin d'y entreprendre vos études.

(Les étudiants étrangers hors Union Européenne décriront aussi les raisons qui leur font choisir un établissement d'enseignement hors de leur pays d'origine.)

Je déclare sur l'honneur que tous les renseignements qui précèdent, aux pages 1 et 2, sont exacts.

Mentions manuscrites,

Nom, Prénom, « Lu et approuvé »

& Date & Signature du candidat



→ **CONDITIONS GENERALES D'UNE INSCRIPTION A L'ESCG**

PREALABLE

Au moment de sa demande d'admission, chaque candidat est tenu de lire les paragraphes suivants qui concernent *la présence et le travail et la reconduction ou l'annulation d'une inscription*. Si le candidat n'est pas prêt à adhérer à ces règles simples, il est invité à ne pas poursuivre les démarches de demande d'admission.

LA PRESENCE ET LE TRAVAIL

L'étudiant à l'ESCG s'engage à suivre régulièrement les cours prévus à son programme d'études, dans le respect des règles de discipline en vigueur. La participation effective aux cours est obligatoire. L'étudiant qui n'obtient pas une moyenne minimale de 35% à l'issue des sessions de janvier ou de juin risque le renvoi de l'ESCG lorsque son absence de motivation et/ou de travail est attestée par ses enseignants. Lors des sessions de juin ou de septembre, une moyenne inférieure à 45% peut conduire, dans les mêmes circonstances, à un refus et à l'interdiction de réinscription.

LA RECONDUCTION ET/OU L'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION A PARTIR D'UN PAYS HORS UE

Principe général en cas de demande d'annulation d'une inscription :
La somme de 850 € payée au titre de premiers frais d'inscription pour l'année académique 2010-2011 est remboursable à hauteur de 700 € à la fin du mois de juin 2011 sur la base de la *notification de refus motivée* émise, après traitement du dossier, par le Consulat de Belgique du pays d'origine. La *notification de refus motivée* est la condition *sine qua non* d'un remboursement. Aucune demande de remboursement de frais d'inscription n'est prise en compte concernant un éventuel étudiant inscrit qui n'aurait pas déposé son dossier auprès des services consulaires, qui n'y aurait pas déposé un dossier complet ou dont le dossier aurait été refusé entre autres au motif que la personne ne fait pas la preuve d'une connaissance suffisante de la langue française ou parce qu'elle détourne la procédure d'octroi de visa d'études.

Principe général en cas de demande de réinscription :
La réinscription d'un étudiant qui n'aurait pas obtenu de visa d'études est autorisée par l'école sur la base d'une notification écrite du Consulat de Belgique de son pays d'origine attestant les motifs du refus et dans la mesure où ces motifs peuvent être levés. Si d'une année académique à la suivante, du fait de nouvelles directives émanant de l'école ou d'une administration fédérale, régionale ou communautaire belge, le dossier de l'étudiant devait être complété par un ou plusieurs documents, l'étudiant devrait procéder à la mise en conformité de son dossier.

L'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION A PARTIR DE BELGIQUE

Principe général : En cas d'annulation de son inscription aux cours par un participant, le remboursement des montants s'effectue aux conditions suivantes :

- Plus de 45 jours avant le début du premier cours : 80%
- Plus de 30 jours avant le début du premier cours : 60%
- Plus de 15 jours avant le début du premier cours : 30%
- Moins de 15 jours avant le début des cours : 0%

Remarque très importante : Les étudiants étrangers hors Union européenne ne peuvent prétendre à aucun remboursement du droit d'inscription à partir du moment où leur a été délivré un certificat d'inscription et/ou de fréquentation. Les étudiants concernés sont invités à ne pas retirer ce document capital tant qu'ils ont le moindre doute quant à leur participation aux cours.

SIGNATURE ET CONSENTEMENT AUX CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Mentions manuscrites,
Nom, Prénom, « Lu et approuvé »
& **Date & Signature du candidat**



Le coût des études

En Baccalauréat	En Maîtrise
Inscription annuelle : 2 385€	Inscription annuelle en Maîtrise : 2 550 €

Les modalités de paiement

- Au moment de l'inscription : 1000 € : (850 pour les étudiants demandeurs d'un visa d'études à partir de l'étranger)
En cas d'inscription en Belgique après le 1^{er} septembre 2010, le 1^{er} paiement est de 1 200 €
- Ensuite, deux solutions : **ou bien**, au moment du début des cours, le paiement du solde des frais d'inscription, diminué d'un escompte de 100 €, **ou bien**, le 1^{er} décembre, le paiement du tiers des frais d'études restant, les deux autres tiers devant être payés au plus tard les 1^{er} février et 1^{er} avril.
(Les étudiants arrivant sur la base d'une ASP paient la tranche prévue d'ordinaire en décembre au moment de l'octroi de leur certificat de fréquentation des cours.)

Les diminutions de frais d'inscription liées aux résultats obtenus

Les frais d'études sont diminués en fonction de la réussite aux études, de la manière suivante :

- Pour les anciens étudiants admis dans l'année supérieure, l'inscription annuelle est diminuée de 75 €
- Pour les anciens étudiants admis dans l'année supérieure avec satisfaction, l'inscription annuelle est diminuée de 125 €
- Pour les anciens étudiants admis dans l'année supérieure avec distinction, l'inscription annuelle est diminuée de 300 €
- Pour les anciens étudiants admis dans l'année supérieure avec grande distinction, l'inscription annuelle est diminuée de 600 €
- Pour les anciens étudiants admis dans l'année supérieure avec la plus grande distinction, l'inscription annuelle est diminuée de 1 200 €

Le dossier de demande d'admission doit être accompagné des documents suivants :

- Les copies certifiées conformes, par l'autorité compétente, de votre diplôme de fin d'études secondaires et du relevé des notes obtenues (avec traduction en langue française établie par un traducteur juré dans les cas où les documents ne sont pas rédigés originellement en cette langue, en langue anglaise ou en langue néerlandaise).
Les candidats qui sont en dernière année d'études secondaires supérieures au cours de l'année 2009-2010 fourniront la copie certifiée conforme de leur attestation de réussite 2008-2009, ainsi que celle de leur dernier relevé de notes : ils seront éventuellement inscrits « sous réserve de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires ».
- Les copies certifiées conformes, par l'autorité compétente, de tout diplôme ou certificat éventuellement obtenu après le diplôme d'enseignement supérieur **ou** les copies certifiées conformes, par l'autorité compétente, des relevés des notes détaillés pour chaque année d'études éventuelle qui aurait suivi l'obtention du diplôme d'enseignement supérieur, **même en cas d'échec** (avec traduction en langue française établie par un traducteur juré dans les cas où les documents ne seraient pas rédigés originellement en cette langue, en langue anglaise ou en langue néerlandaise). Le programme des cours officiels doit accompagner le(s) relevé(s) de note(s) pour chaque année d'études.
- Les copies certifiées conformes des résultats obtenus en formation de langue française (ou dans une formation donnée en langue française) pour les étudiants qui n'auraient pas eu de cours de français au cours de leurs études secondaires ou qui auraient obtenu une note inférieure à 12/20 en langue française en dernière année d'études secondaires supérieures.
- Une copie de la Carte d'identité pour les étudiants en Belgique, un certificat de nationalité pour les étudiants qui déposent un dossier à partir de l'étranger.
- Deux photographies récentes, dont l'une apposée en 1^{ère} page de ce document.
- Pour autant que l'étudiant soit déclaré admissible, des frais de dossier de 50 € devront être honorés au moment de l'inscription.

Le dossier complet est à envoyer ou à déposer à :

ECOLE SUPERIEURE DE COMMUNICATION ET DE GESTION
Secrétariat académique
Rue des Drapiers 43
B-1050 Bruxelles
Belgique
<http://www.escg.org>
Tel : 00 32 2 513 87 78 Fax : 00 32 2 505 47 92

→ Les réponses sont envoyées par Email à l'adresse du candidat
Rappel : les dossiers incomplets ne sont pas considérés